



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENAULT Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Béangère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENAULT Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : FINANCES : IMMOBILISATIONS TRANSFEREES PAR LA VILLE DE DAX A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX - ANNULATION DE LA MISE A DISPOSITION DE L'IMMOBILISATION EP20150050

Monsieur le Président expose,



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1321-1 et suivants,

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale et prévoyant le transfert des compétences eau et assainissement aux regroupements de communes à compter du 01 janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL143-2020 du 18/11/2020 portant mise à disposition et cessions d'immobilisations à la communauté d'agglomération du Grand Dax dans le cadre du transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales,

L'immobilisation EP20150050 concernant la maison sise, 2 allée du Bois de Boulogne, dont la valeur d'acquisition était de 41 722,24 € et la valeur nette comptable au moment de la mise à disposition était de 33 378,24 €, fait partie de la liste des immobilisations mises à disposition.

L'immobilisation EP20150050 est totalement désaffectée et n'a pas vocation à servir le service de l'eau potable. Il y a lieu d'annuler sa mise à disposition à la CAGD en la réintégrant à l'actif du budget principal de la Ville de Dax,

Par ailleurs, il est signalé que les immobilisations AS20150048 « construction nouveau poste boulevard Carnot », pour une valeur initiale d'acquisition de 6 828 € et AS20160029 « protection contre les inondations Miradour », pour une valeur initiale d'acquisition de 14 238 €, figuraient dans la liste des immobilisations mises à disposition dans le cadre de la GEMAPI et n'avaient donc pas à figurer à nouveau sur la liste des immobilisations à mettre à disposition.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 52 POUR ET 5 ABSTENTIONS),

Article 1 : APPROUVE l'annulation de la mise à disposition par la ville de Dax de l'immobilisation EP20150050 à la Communauté d'agglomération du Grand Dax, dans le cadre du transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales,

Article 2 : PREND ACTE que les immobilisations AS20150048 « construction nouveau poste boulevard Carnot » et AS20160029 « protection contre les inondations Miradour », figuraient dans la liste des immobilisations mises à disposition dans le cadre de la GEMAPI et n'avaient donc pas à figurer à nouveau sur la liste des immobilisations à mettre à disposition,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 juillet 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS